



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2018 – 20H15

Présidence : M. J. Köhli

Le Président ouvre la séance du Conseil communal du 3 octobre 2018 à 20h15 en demandant de procéder à l'appel.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 31 membres sont présents, 7 membres sont excusés et 2 membres sont absents.

### 2. Approbation du procès-verbal du 15 juin 2018

M. L. Thévenaz intervient par rapport au point n° 13 et demande si le courrier relatif à la prise en charge des abonnements scolaires de bus a été adressé aux membres du Conseil intercommunal de l'ASCOT. Mme S. Baudet répond par l'affirmative en précisant que celui-ci a été envoyé avant la rentrée scolaire.

Aucun commentaire n'est formulé au sujet du procès-verbal. Le Président le soumet à l'approbation.

**Le procès-verbal du 15 juin 2018 est accepté à l'unanimité.**

### 3. Communication de la Présidence / assermentation

M. J. Köhli salue la présence de Mme M.-L. Bianconcini du quotidien La Côte.

Le Président informe que Mlle Virginie Meyer a donné sa démission et procède à l'assermentation de M. M. Huber.

M. J. Köhli revient sur le préavis relatif à la demande de crédit pour la révision du PGA et de son règlement (RPGA) et informe que suite à la proposition de la Commission des finances, deux membres supplémentaires ont été désignés afin de siéger au sein de la Commission ad hoc. Celle-ci est désormais composée de : Y. Bornet, C. Domingues, A. Faillétaz, B. Girardin Häsler et G. Thévoz.

#### **4. Préavis municipal n° 3/18, Arrêté d'imposition 2019**

Le Président donne la parole à M. A. Barraud qui intervient pour préciser qu'il manquait deux chiffres en dernière page de l'arrêté d'imposition : Art. 4 : 5 % l'an et Art. 7 : 5 fois. Le Syndic prie les Conseillers d'excuser la Municipalité pour cette omission.

#### **5. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 3/18**

M. J. Köhli donne la parole à M. A. Théraulaz. Malgré que les recettes fiscales soient en recul en laissant prévoir un manque de trésorerie d'une part et que la mise en œuvre de RIE 3 provoque quelques incertitudes d'autre part, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 59 % de l'impôt cantonal de base.

La Commission des finances, suite aux diverses réponses et arguments reçus de la Municipalité, recommande au Conseil communal d'accepter l'arrêté d'imposition 2019.

M. J. Köhli ouvre le débat. Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 3/18 au vote.

**Le préavis n° 3 /18 est accepté à l'unanimité.**

#### **6. Préavis municipal n° 4/18, Demande de crédit de CHF 40'000.— TTC pour la réorganisation et le traitement des archives communales**

#### **7. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 4/18**

M. C. Cela donne lecture du rapport de la Commission des finances. Les archives communales nécessitent une réorganisation et un traitement particulier. La pratique utilisée depuis de nombreuses années doit être adaptée. Le montant prévu initialement s'avère insuffisant au regard du volume des archives. La mise à jour, prévue dans un premier temps sur 3 ans, complique énormément le travail de l'administration en cas de recherches.

En conclusion, la Commission des finances recommande d'accorder à la Municipalité :

- le crédit de CHF 40'000.— TTC pour la réorganisation et le traitement des archives communales ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme nécessaire, montant inclus dans le plafond d'endettement ;
- d'effectuer un amortissement sur 3 ans.

M. J. Köhli remercie la Commission des finances et ouvre le débat.

Mme G. Thévoz aimerait savoir s'il est prévu de numériser la partie historique des archives. Le Syndic répond que cette phase n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat. La partie historique sera traitée bien plus tard.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet le préavis n° 4/18 au vote.

**Le préavis municipal n° 4/18 est accepté à l'unanimité.**

## 8. Communications de la Municipalité

M. A. Barraud informe que le réglage des feux à la sortie du village est victime d'un problème de détecteur. Des travaux sont encore effectués actuellement et la Municipalité espère que le sujet sera réglé au plus vite.

Le Syndic revient sur la demande de prolongation du mur anti bruit le long des Champs Blancs. L'OFROU a adressé son rapport et ne rentre pas en matière, malgré les nombreux documents fournis par le Canton.

Mme S. Baudet rapporte que le cube CVE a été décoré par deux jeunes artistes suivant une formation en art à Genève. L'un d'eux a fréquenté l'école primaire à Chavannes-de-Bogis.

M. S. Borella indique que la priorité de l'OFROU consiste à améliorer la sortie autoroutière du Grand-Saconnex. La 3<sup>ème</sup> voie autoroutière est toujours d'actualité.

Au sujet des naturalisations : le règlement valable jusqu'au 31 décembre 2017 est devenu caduc au vu de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. La Municipalité a nommé une Commission consultative, formée de MM. F. Bouvier, B. Schopfer, C. Cela (suppléant) et S. Borella.

## 9. Rapport des délégué(e)s des Commissions fixes

M. L. Thévenaz rend compte de la dernière réunion de l'**AJET** :

- a) M. L. Thévenaz est depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, Président du Conseil intercommunal de l'AJET ;
- b) Mme E. Pfister Jakob a donné sa démission au sein de la Municipalité de Founex au 31 décembre 2018 et quittera ainsi le CODIR de l'AJET ;
- c) Mme C. Mutton, secrétaire du Conseil intercommunal, a donné sa démission et un(e) remplaçant(e) est activement recherché(e) ;
- d) Le prochain Conseil se tiendra le 22 novembre 2018.

M. P. Stampfli rend compte de la dernière réunion du **Conseil intercommunal du Conseil régional** qui s'est réuni le 27 septembre 2018 et a décidé :

- a) D'accorder un crédit de CHF 300'000.— pour rénover la Ferme du Château du Bois de Chêne, classée monument historique ;
- b) D'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 35'000.— pour assurer la transition entre le Secrétaire général, M. P. Freudiger partant à la retraite et le recrutement du nouveau titulaire ;
- c) De nommer un nouveau membre à la Commission de gestion. Il a également pris acte de la démission du CODIR de M. F. Roch, Syndic de Perroy.

D'autre part, les commissions ad hoc de toutes les communes membres ont été invitées pour la présentation d'une modification des statuts de l'Association. Le CODIR propose à ses membres un changement rendant le DISREN obligatoire et non plus comme une option. Deux variantes sont proposées :

- a) Continuer avec le DISREN en option pendant 5 ans afin de constater que le dispositif est efficace ;
- b) Le DISREN n'est plus une option et le plafond d'un point d'impôt par an est maintenu.

Suite à cette réunion, les Municipalités doivent faire part au CODIR de leur choix. Un préavis sera ensuite validé par le Conseil intercommunal et devra être validé par tous les Conseils communaux et généraux des communes membres. La Commission chargée de l'étude au sein de notre commune est composée de Mme K. Meyer, M. M. Müller et M. P. Stampfli.

M. J. Köhli remercie les délégués et rappelle la nouvelle procédure qui consiste à transmettre à la secrétaire du Conseil communal, un rapport écrit, succinct et résumé, des décisions prises au sein des Commissions.

## **10. Propositions individuelles**

Mme N. Bornet demande quand le portique à l'entrée du cimetière va être rénové. Mme C. Michel répond que la Municipalité va s'en occuper afin de rendre la phrase qui y est inscrite, lisible.

M. B. Schopfer aimerait connaître quelle est la largeur de route prévue, une fois les travaux terminés au Chemin de la Repentance. M. M. Bornet répond que la largeur sera de 4.50 mètres. Les travaux dureront environ trois semaines.

M. L. Thévenaz questionne quant au trottoir le long de la route de Bogis-Bossey, à la hauteur de la ferme Faillétaz, qui est régulièrement utilisé comme place de stationnement en voulant savoir si la Municipalité tolère cette situation. M. M. Bornet répond que le trottoir est délimité par une bordure de pavés et se termine devant le passage piéton. La voiture en question est stationnée légitimement, après ledit passage piéton.

M. L. Thévenaz demande si l'installation d'un abribus est prévue à l'arrêt de la Sallivaz. M. M. Bornet répond que les bandes de l'arrêt ne sont plus assez larges, après les derniers travaux effectués, pour la mise en place de ce genre d'ouvrage. Il faut garder à l'esprit que ni le Canton, ni Région de Nyon (Conseil régional) ne financent un éventuel abribus, celui-ci serait entièrement à la charge de la Commune.

M. P. Stampfli aimerait connaître l'avancement du projet de construction du mur anti bruit sur le côté Jura de l'autoroute. M. M. Bornet répond que les travaux sont prévus pour l'année 2021.

M. D. Noirat interroge sur l'avancement du dossier de la ligne de bus du Centre Manor. M. A. Barraud répond espérer qu'une rencontre avec le Canton pourra apporter quelques réponses concrètes. A ce jour, il n'y a pas d'autres nouvelles.

M. B. Schopfer demande si la Municipalité a réceptionné quelques courriels concernant la vétusté de la déchetterie. M. A. Barraud répond par l'affirmative en précisant que deux, voire trois courriels ont été relayés et seront traités lors de la prochaine séance intercommunale entre notre Commune et celle de Bogis-Bossey.

M. P. Stampfli questionne quant à l'avancement du projet piscine-patinoire des Rojalets. Mme S. Baudet répond que des démarches sont en cours afin de trouver des solutions pour réduire le bruit occasionné.

M. S. Borella recommande de se rendre à la Fête de la Vigne et du District (10 ans) qui aura lieu du 5 au 6 octobre prochains à Nyon. De nombreuses manifestations sont organisées et Terre Sainte y tient un stand.

M. J. Köhli fait part de la démission de M. C. Clop, pour des raisons de déménagement, en donnant lecture de son courrier. Le Président remercie sincèrement M. C. Clop pour son engagement lors de ces nombreuses années. M. N. Duvillard sera convoqué, prochain suppléant, afin d'être assermenté lors de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2018.

Le Syndic remercie les Conseillers de leur confiance et avertit que les comptes seront probablement déficitaires tout en relevant que les rentrées fiscales déclinent. Le point sera fait l'année prochaine.

Le Président invite chacune et chacun autour d'un verre de l'amitié.

M. J. Köhli lève la séance à 20h55.



Le Président  
Jacques KÖHLI



La Secrétaire  
Susanne BARRAUD

### **Point ouvert :**

3 octobre 2018      N. Bornet      Réfection portique cimetière      C. Michel

### **Prochaines dates des Conseils communaux :**

Mercredi      5 décembre 2018      à 19h00, séance suivie d'un repas

Chavannes-de-Bogis, octobre 2018